



**EXTRAIT DU REGISTRE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2015

**DES** Publication : 16/10/2015

**VILLE DU BOUSCAT**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 13 Octobre 2015**

**DOSSIER N° 10 :**

LA SOURCE - AVENANT N°2 MARCHE  
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE -  
AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 13 Octobre 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 1**

**Excusés : 5**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nancy TRAORE, Emilie MACERON-CAZENAVE, M. LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Grégoire REYDIT, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Gwénaél LAMARQUE (à MME LECLAIRE), Nathalie SOARES (à MME FOSSE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME JOVENE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Pierre CATARD (à MME LAYAN)

**Absents :** Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire :** M. FETOUH

**DOSSIER N° 10 : LA SOURCE - AVENANT N°2 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE  
AUTORISATION**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Par délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2010, la Ville du Bouscat avait décidé de confier une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à Bordeaux Métropole Aménagement pour l'opération de construction d'une médiathèque, d'une maison de la vie éco-citoyenne et associative et d'un parc de stationnement en centre-ville.

Dans le cadre de la construction d'une médiathèque, d'une maison de la vie éco-citoyenne et association, le Conseil Municipal du Bouscat, en sa séance ordinaire du 29 mars 2011, entérinait la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 8 500 000 € TTC. L'équipe de maîtrise d'œuvre était ainsi composée :

- Atelier d'architecture King Kong, mandataire, architecte mandataire,
- COTEBA, bureau d'études techniques tous corps d'état, développement durable,
- IdB Acoustique, bureau d'études acoustiques,
- Vincent POURTAU Économie et Associés, économie de la construction.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2012, un premier avenant à ce marché de maîtrise d'œuvre a été conclu en raison d'une adaptation à la baisse du programme de travaux :

- suppression du parc de stationnement souterrain,
- réalisation d'une enveloppe structurelle de « réserve » de bureaux de 110 m<sup>2</sup>,
- intégration de caniveaux techniques au sol dans la Médiathèque,
- installation d'une production photovoltaïque.

Une nouvelle estimation des travaux en diminution de 1 300 000 € HT par rapport à l'estimation initiale prévisionnelle provisoire de 7 100 000 € HT figurant au marché de maîtrise d'œuvre avait été réalisée. Le forfait global définitif de rémunération des concepteurs en fonction de ces nouvelles données avait donc été adopté, avec un forfait ramené à 958 423,99 € contre 1 041 570 € H.T. initialement prévus.

Pour mémoire, la décomposition du marché de maîtrise d'œuvre après la prise en compte du premier avenant était la suivante :

**TRANCHE FERME**

MISSION DE BASE : 712 925,79 € HT

MISSIONS COMPLEMENTAIRES : montant maintenu à 156 200 € HT

**TRANCHE CONDITIONNELLE 1** (Ordonnancement et Pilotage de Chantier) : montant maintenu à 71 548,20 € HT

**TRANCHE CONDITIONNELLE 2** (Agencement mobilier) : montant maintenu à 17 750,00 € HT

**Montant total tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2 : 958 423,99 € HT**

Un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre est aujourd'hui sollicité notamment en raison de travaux complémentaires souhaités par la maîtrise d'ouvrage en cours d'opération. Les postes financiers prévus à cet avenant n° 2 sont décomposés ainsi :

- Augmentation de la période de préparation et du délai de chantier : 8 400 € HT
- Mission 1% artistique : 4 800 euros H.T
- Mission travaux complémentaires (% de rémunération prévue au marché) : 11 729,74 euros HT

Soit un total HT de 24 929,74 euros HT soit 29 915,68 euros TTC.

La répartition entre les deux co-traitants sera réalisée ainsi :

- atelier king Kong : 12 464,87 € HT
- atelier Artelia : 12 464,87 € HT.

**VU** la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à Bordeaux Métropole Aménagement le 9 mars 2010,

**VU** le marché de maîtrise d'œuvre attribué le 29 mars 2011,

**VU** les délibérations en date des 10 juillet 2002 et 29 mars 2011,

Considérant les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération de construction de la médiathèque, maison de la vie éco-citoyenne et associative,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**30 voix POUR**

**3 voix CONTRE (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN)**

**1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)**

**Article 1 :** Approuve ces modifications au marché de maîtrise d'œuvre n° 2011-00032 dans les conditions ci-dessus exposées et porter par voie d'avenant n° 2 la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 983 353,73 euros HT,

**Article 2 :** Autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles et dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget chapitre 23.

Fait et délibéré le 13 Octobre 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET

